



TERRAIN DE LA CYPRENNE : UN ENJEU MAJEUR POUR ORSAY

Chères Orcéennes et chers Orcéens,

Dans quelques jours débutera l'enquête publique sur le devenir du « terrain de la Cyprenne », que nous sommes nombreux à encore appeler « l'ex-terrain Fly ».

La situation est suffisamment complexe pour mériter quelques éclaircissements.

Avant tout, il est nécessaire de souligner que le choix auquel nous sommes confrontés ne se résume pas à être « pour ou contre » l'installation d'un nouveau magasin de grande distribution. Nous avons pleinement conscience du fait qu'une offre commerciale alimentaire serait un atout pour le quartier de Mondétour. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous nous sommes engagés à y favoriser l'installation d'une supérette, solution qui apparaît beaucoup plus adaptée à l'échelle du quartier et qui générerait moins de nuisances.

Par ailleurs, le terrain évoqué est situé à **un endroit stratégique** pour la commune à plusieurs titres :

- il est situé à une entrée de ville ;
- il est à proximité immédiate d'un groupe scolaire important et d'une crèche ;
- il est au cœur d'un nœud routier proche de la saturation, entre les flux de la RN118 et de la zone d'activités de Courtaboeuf. La circulation y est déjà dense et mérite que nous soyons particulièrement attentifs à la création de flux supplémentaires.

Ce secteur mérite donc une attention particulière et, en conséquence, la mise en place d'une concertation avec la population.

Afin que vous soyez associés à ces enjeux stratégiques pour notre ville, nous avons lancé une démarche permettant le débat. Pour ce faire, nous avons sollicité l'État afin qu'il initie une « Déclaration d'Utilité Publique ». Cette procédure permettra ainsi à chacun de s'exprimer lors de l'enquête publique qui se déroulera **du 30 septembre au 17 octobre**.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Versailles, rendra un rapport sur la concertation à la suite duquel le Préfet de l'Essonne statuera sur l'utilité publique du projet. Ainsi, il autorisera alors ou non la municipalité à devenir propriétaire des lieux afin de réaliser un projet cohérent et conforme aux enjeux.

Ensuite, une seconde phase débiterait. Elle consisterait à élaborer **un projet maîtrisé, piloté par la commune en concertation avec la population**.

“

Le terrain
évoqué est situé
à un endroit
particulièrement
stratégique ”

TERRAIN DE LA CYPRENNE : UN ENJEU MAJEUR POUR ORSAY

“

Nous privilégions, comme de coutume, une démarche volontaire de concertation avec la population”



CALENDRIER

OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

vendredi 30 septembre

1^{ÈRE} PERMANENCE

samedi 1er octobre de 9h à 12h

2^È PERMANENCE

mardi 11 octobre de 14h à 17h

3^È PERMANENCE

lundi 17 octobre de 9h à 12h

CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

lundi 17 octobre

Les permanences auront lieu à l'hôtel de ville.

Ainsi, ce projet construit dans le dialogue permettra d'apporter davantage de solutions à des sujets préoccupants pour le quartier :

- une offre commerciale adaptée à l'échelle du quartier et évitant d'entraîner des flux de véhicules très importants ;
- une offre de services (économiques, de santé...) répondant à des besoins divers identifiés ;
- des logements mixtes (de différentes tailles, en accession libre, en accession maîtrisée, locatifs...) ;
- la reconfiguration de la route de Montlhéry pour la rendre plus sécurisée et agréable entre les écoles maternelles et élémentaires et les équipements publics ;
- la réfection des abords du gymnase et du plateau d'évolution du groupe scolaire...

Nous privilégions ainsi, comme de coutume, une démarche volontaire de concertation avec la population assurant un développement harmonieux de notre commune.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de croire en ma détermination pour faire vivre le débat citoyen au sein de notre commune.

David Ros

Maire d'Orsay

